



Règlement intérieur

L'École Montessori Caen est un établissement scolaire privé hors-contrat et non confessionnel.

Tous les éducateurs de l'école sont titulaires de diplômes de l'Association Montessori Internationale (AMI) et utilisent le matériel pédagogique Montessori. Visant à l'épanouissement de la personnalité de chaque enfant, notre approche pédagogique privilégie l'autonomie des élèves et leur esprit de création, sans négliger les acquisitions indispensables.

INSCRIPTIONS

L'entrée à l'École Montessori Caen procède d'un double-choix : choix de l'école et de sa pédagogie par la famille, choix des familles par l'École. Ce double-choix fonde la relation entre l'École et les familles. Il implique l'adhésion au projet pédagogique de l'École Montessori Caen et au présent règlement.

ORGANISATION

L'école accueille des enfants âgés de 2 ^{1/2} à 6 ans. Les élèves de l'école sont répartis en une classe unique (Maisons des enfants).

Par respect pour le travail des enfants et de l'équipe pédagogique, nous demandons aux adultes de respecter les horaires d'arrivée et de sortie (voir fiche des horaires).

Pour la collation du matin, les familles apportent à tour de rôle quelques fruits que leur enfant prépare et partage avec les autres enfants.

Pour le repas du midi, les familles ont le choix entre utiliser le service restauration proposé par l'école (API <http://www.api-restauration.fr/>) ou fournir un panier-repas qui pourra être réchauffé au four micro-ondes si besoin.

Une garderie est proposée tous les jours après l'école. Un goûter bio y est fourni par l'école.

SORTIE PENDANT L'HORAIRE SCOLAIRE

Nous demandons aux familles de bien vouloir organiser les rendez-vous médicaux et autres impératifs en dehors des heures scolaires. Sinon, merci de déposer ou de venir chercher votre enfant



à 11h45, seul moment de la journée en dehors des temps d'accueil où la porte d'entrée n'est pas fermée à clé.

Telle qu'elle est définie dans le code de l'éducation, **l'obligation d'assiduité scolaire** consiste à participer au travail scolaire, à respecter les horaires d'enseignement, ainsi que les règles collectives de chaque établissement.

ABSENCE ET MALADIE D'UN ENFANT

L'école ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse. Nous ne pouvons donner de médicaments à un enfant qu'à la demande écrite de ses parents à laquelle sera jointe une copie de l'ordonnance du médecin.

Dans l'intérêt des enfants, nous demandons aux familles de téléphoner dès que possible pour signaler l'absence d'un enfant.

BILANS DE SANTÉ

En France, un bilan de santé est obligatoire pendant la scolarité maternelle. Il doit avoir lieu au cours de la sixième année de l'enfant. Dans les écoles publiques, ils sont souvent effectués par les services de médecine scolaire. L'École Montessori Caen n'a pas de service médical, mais est néanmoins tenue de s'assurer de ce suivi médical. Nous demandons donc aux familles de faire effectuer ces visites par un médecin de ville. L'examen des 6 ans est particulièrement important car il comprend le repérage précoce des signes qui peuvent entraîner des difficultés ultérieures d'apprentissage : problèmes visuels, auditifs, troubles du langage.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Les vaccinations contre **la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite** (souvent associés à la coqueluche) sont obligatoires en France, a fortiori lors d'une inscription à l'école. La vaccination contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR) et l'hépatite B est vivement recommandée.

L'article R 3111-17 du Code de la santé publique qui régit l'ensemble des écoles précise :

« L'admission dans tout établissement d'enfants, à caractère sanitaire ou scolaire, est subordonnée à la présentation soit du carnet de santé, soit des documents en tenant lieu attestant de la situation de l'enfant au regard des vaccinations obligatoires. A défaut, les vaccinations obligatoires sont effectuées dans les trois mois de l'admission. »



COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

L'École Montessori Caen souhaite favoriser la communication entre parents et éducateurs sur la base d'une confiance partagée et d'un respect mutuel au nom du bien être de l'enfant. Afin de construire cette confiance, nous proposons :

- une ou deux réunions collectives en cours d'année pour faire un point sur la vie de l'école, notre pédagogie et le matériel Montessori,
- des entretiens individuels annuels pour parler de chaque enfant et de son développement.

En outre, les familles peuvent solliciter un rendez-vous avec les membres de l'équipe éducative à tout moment. Un rendez-vous peut aussi être demandé par l'équipe pédagogique.

VIE DE L'ÉCOLE

L'équipe pédagogique se réunit toute les semaines pour discuter et débattre aussi bien de l'organisation du travail dans une classe que des difficultés rencontrées par un enfant en particulier. L'école joue un rôle primordial dans la vie de l'enfant : nous mettons tout en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé. La liberté de l'enfant est au centre de notre travail. Il ne s'agit pas de la liberté extérieure, mais bien d'une liberté intérieure qui se construit à travers l'activité autonome, le respect du rythme et des intérêts de l'enfant. Grâce à la pédagogie Montessori, discipline et liberté ne varient plus en sens inverse. Plus de liberté, ce n'est pas moins de discipline et réciproquement, bien au contraire !

Quand le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement du groupe et traduit une évidente inadaptation de l'enfant à la vie de la classe, la situation de cet enfant sera soumise à l'examen de l'équipe éducative. Une décision d'aménagement du temps scolaire (passage à mi-temps par exemple) ou de retrait définitif de l'école peut être prise, après un entretien avec les parents.

Projet pédagogique

Qu'est-ce qu'une Maison des Enfants ?

Le 6 janvier 1907 s'ouvre dans le quartier populaire de San Lorenzo de Rome, la première Maison des Enfants. Maria Montessori a accepté de s'occuper de ce lieu où seront reçus les enfants âgés de 3 à 6 ans qui étaient livrés à eux-mêmes pendant la journée. Si aujourd'hui en France, les jeunes enfants ne sont plus livrés à eux-mêmes, l'École Montessori Caen s'efforce cependant d'inscrire sa pédagogie dans la ligne d'action et de pensée que Maria Montessori a fait naître et grandir. Aujourd'hui, le terme "Maisons des Enfants" (Children's House, Casa dei Bambini) est utilisé par les écoles Montessori à travers le monde pour désigner les classes de maternelle qui accueillent les enfants âgés de 3 à 6 ans.

Un environnement préparé

La Maison des Enfants est un lieu conçu pour l'enfant afin que celui-ci puisse s'y épanouir pleinement et ainsi devenir le véritable acteur de sa vie. L'enfant a pour tâche de construire un homme adapté à son environnement.

Dans cet environnement de la Maison des Enfants, pensé pour l'enfant, le mobilier et le matériel sont adaptés à la taille et à la force de l'enfant. Le matériel doit aussi être complet et raffiné. L'enfant mérite qu'on mette à sa disposition de beaux objets, faisant appel à sa sensibilité et à son sens de l'esthétique. La beauté de ces objets constitue le premier appel de l'intérêt de l'enfant. Par ailleurs, l'acte éducatif de l'adulte prend sa source dans l'observation de l'enfant agissant librement dans son environnement; l'enfant devient alors "le guide de l'éducateur".

Des âges mélangés

La Maison des Enfants réunit des enfants de 2 ^{1/2} à 6 ans. La cohabitation favorise l'entraide, le respect mutuel et les échanges entre les enfants. Cette communauté enfantine expérimente la vie sociale et pose les jalons d'une vie en société bien comprise. L'éducation comprise comme une aide à la vie est le fondement d'une société future consciente et responsable, capable de vivre en paix.

L'activité autonome

L'éducation tend vers un triple objectif: la confiance en soi, l'estime de soi et l'indépendance. L'ambiance Montessori est conçue de façon à permettre à l'enfant de cheminer vers ce but. Une grande partie des activités est individuelle et chaque matériel n'existe qu'en un seul exemplaire.

L'enfant choisit, autant que faire se peut, librement son activité. Un accompagnement peut cependant être nécessaire. Un enfant pourra manipuler un matériel lorsque celui-ci aura été présenté par un éducateur. Une présentation sera effectuée plusieurs fois si l'enfant en exprime le besoin. L'éducateur invitera l'enfant à assister à une présentation puis à manipuler le matériel. L'enfant peut aussi prendre son temps, réfléchir, observer. Cela aussi relève de l'autonomie.

Des plages de travail suffisamment longues

Le matériel est mis à la disposition de l'enfant et a pour vocation de fixer l'attention de celui-ci en répondant à un besoin intérieur lié à son développement. Une fois l'attention éveillée, l'enfant sollicitera une présentation puis manipulera le matériel. La manipulation va lui permettre d'intensifier son attention, ce qui le conduira à répéter son activité. La répétition de l'activité entraîne la concentration qui rend possible un travail de structuration interne chez l'enfant. Au choix d'un matériel répondant à un besoin intérieur, va succéder le choix délibéré, fruit d'une réflexion, d'une comparaison, d'une volonté. Pour que cela soit possible, les éducateurs veilleront à ce que l'activité de l'enfant puisse se dérouler sur un temps suffisamment long .

Cela implique que l'on ne doit pas interrompre le travail d'un enfant concentré. En ce qui concerne l'accueil le matin, il est aussi primordial que l'enfant puisse démarrer sa journée sereinement. Chaque enfant est accueilli par un éducateur et est invité à aller vers le matériel.